ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnaires et agents publics

Question écrite n° 121084

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur le projet de remplacer la notion d'originaire par celle de « centre des intérêts matériels et moraux ». Saisie par un enseignant de lycée professionnel qui s'est vu refuser sa mutation, la Halde a jugé ce rejet discriminatoire et a recommandé que la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » se substitue à celle d'originaire ou de natif. Aussi, il souhaiterait connaître les garanties que peut apporter le Gouvernement pour que la notion de « centre des intérêts matériels et moraux », si elle était mise en oeuvre, soit bien définie et encadrée et ne remette pas en cause, à terme, la priorité donnée aux locaux.

Données clés

Auteur : M. Louis-Joseph Manscour
Circonscription : Martinique (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121084
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11499
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)